



# PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

## **Arrêté du 9 décembre 2022 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 dans le département du Haut-Rhin**

**Le Préfet du Haut-Rhin**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée, relative aux annonces judiciaires et légales ;
- VU** le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales ;
- VU** les demandes présentées par les entreprises éditrices de publications de presse et de services de presse en ligne ;
- Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin,

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Pour le département du Haut-Rhin, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023, les annonces judiciaires et légales prescrites par le code civil, les codes de procédure et de commerce et par les lois spéciales pour la publicité ou la validité des actes de procédure et contrats seront, à peine de nullité, insérées au choix des annonceurs dans l'un des supports ci-après :

a - Publications de presse :

- *Dernières Nouvelles d'Alsace*  
17 - 21 rue de la Nuée Bleue – 67 077 STRASBOURG CEDEX
- *Dernières Nouvelles d'Alsace du Lundi*  
17 - 21 rue de la Nuée Bleue – 67 077 STRASBOURG CEDEX
- *L'Alsace*  
18 rue de Thann – 68 945 MULHOUSE CEDEX 9

- *L'Alsace Edition du Lundi*  
18 rue de Thann – 68 945 MULHOUSE CEDEX 9
- *L'Ami du Peuple*  
30 rue Thomann – 67 082 STRASBOURG CEDEX
- *Les Petites Affiches du Haut-Rhin*  
18 rue de Thann – 68 945 MULHOUSE CEDEX 9
- *Paysan du Haut-Rhin*  
13 rue Jean Mermoz - BP 40 – 68 127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

b – Services de presse en ligne :

- *Dernières Nouvelles d'Alsace (dna.fr)*  
17 - 21 rue de la Nuée Bleue – 67 077 STRASBOURG CEDEX
- *FIGARO (lefigaro.fr)*  
14 boulevard Haussmann – 75 009 PARIS
- *L'Alsace (lalsace.fr)*  
18 rue de Thann – 68 945 MULHOUSE CEDEX
- *L'Ami du Peuple (ami-hebdo.com)*  
30 rue Thomann – 67 082 STRASBOURG CEDEX
- *LES ECHOS SAS (lesechos.fr)*  
10 boulevard de Grenelle – CS 10 817 – 75 738 PARIS CEDEX 15
- *Ouest France (ouest-france.fr)*  
10 rue du Breil – 35 051 RENNES CEDEX 9
- *PHR (phr.fr)*  
13 rue Jean Mermoz – BP 40 – 68 127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE
- *PUBLIHEBDO SAS (actu.fr)*  
13 RUE DU BREIL – 35 051 RENNES CEDEX 9
- *20 Minutes (20minutes.fr)*  
28 rue Jacques Ibert – Carré Champéret – 92 300 LEVALLOIS-PERRET

Seuls ces supports, en dehors du Journal Officiel et de ses annexes, peuvent recevoir ces annonces.

**Article 2** : Le choix du support appartient aux parties qui ont seules le droit de désigner celui dans lequel elles entendent faire paraître leurs annonces judiciaires et légales ; toutefois, les annonces relatives à un même acte, contrat ou procédure, devront être, en principe, insérées dans le support où aura paru la première insertion.

**Article 3** : Les annonces judiciaires et légales sont, autant que possible, groupées dans une rubrique spéciale.

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et sera notifié au procureur général près la cour d'appel de Colmar, aux procureurs de la République de Colmar et de Mulhouse, aux sous-préfets du département, au président de la chambre départementale des notaires et aux bénéficiaires de la présente habilitation. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin.

À Colmar, le 9 décembre 2022

Le préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

*Signé*

Christophe MAROT